



## **Vous souhaitez améliorer votre logement ?**

Bénéficiez d'aides pour financer  
vos travaux et d'un accompagnement  
gratuit et personnalisé

## Quel est ce dispositif?

Un programme renforcé avec des conseillers et des aides financières locales en faveur de l'amélioration de l'habitat porté par la Communauté de communes Vallée de l'Homme.



### Quels sont les objectifs ?

- **Améliorer** la performance énergétique des logements.
- **Adapter** les logements à la perte d'autonomie des personnes âgées ou en situation de handicap.
- **Réhabiliter** les logements les plus dégradés.
- **Réduire** le nombre de logements vacants.
- **Embellir et ravalier** les façades des centres-villes et des centres-bourgs.

### C'est pour qui ?

Ce dispositif est dédié aux:

- **propriétaires occupants** sous conditions de revenus;
- **propriétaires bailleurs** acceptant de s'engager sur des loyers modérés pour les locataires à faibles revenus;
- **occupants et commerçants à l'année en centre bourg.**



### Qui contacter ?

Pour identifier les aides auxquelles vous pouvez prétendre et bénéficier d'un accompagnement personnalisé, vous pouvez contacter **Périgord Noir Rénov'** au 05 53 45 44 62 de 9h à 13h, du lundi au vendredi. Permanences sur RDV à Montignac, Le Bugue, Les Eyzies et Rouffignac.



#### À noter

- Le logement doit avoir plus de 15 ans pour les aides de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH).
- Ne pas commencer les travaux avant l'accord des subventions.
- Les travaux doivent être réalisés intégralement par des professionnels (un label RGE est obligatoire pour les travaux d'économie d'énergie).

## Quelles sont les étapes ?



**1** Prise de contact avec Périgord Noir Rénov' et vérification de l'éligibilité avec l'un de nos conseillers.

**2** Visite technique du logement avec un rapport proposant des travaux et un plan de financement.

**3** Choix des travaux et des artisans.

**4** Dépôt des demandes d'autorisation et de financement.

**5** Réception des autorisations et accord de financement.

**6** Démarrage des travaux par les artisans.

**7** Visite de fin de travaux et versement des subventions.

## Les communes concernées



### Les 26 communes concernées :

- Aubas
- Audrix
- Le Bugue\*
- Campagne
- La Chapelle Aubareil
- Coly-Saint-Amand
- Fanlac
- Les Farges
- Fleurac
- Journiac
- Les Eyzies\*
- Limeuil
- Mauzens et Miremont
- Montignac-Lascaux\*
- Peyzac-Le Moustier
- Plazac
- Rouffignac-Saint-Cernin de Reilhac\*
- Saint-Avit de Vialard
- Saint-Chamassy
- Saint-Felix de Reilhac et Mortemart
- Saint-Léon sur Vézère
- Savignac de Miremont
- Sergeac
- Thonac
- Tursac
- Valojoux

\* Aides locales spécifiques en Centre Bourg.

# Quels travaux sont concernés?



## Rénovation énergétique

Changement du chauffage, de la ventilation, isolation des murs, combles, menuiseries, etc.



## Réhabilitation des logements dégradés



## Adaptation des logements au vieillissement et au handicap

Remplacement de la baignoire par une douche à l'italienne, barres d'appui, rampes d'accès, monte escalier, accessibilité au logement.



## Prime ravalement des façades et devantures commerciales en centre bourg\*

\* Sans condition de ressources



## Prime lutte contre la vacance pour les travaux dans les logements en centre bourg\* inoccupés depuis 2 ans

\* Sans condition de ressources



## Mise en conformité électrique, réseaux, etc.

## Contact

Du lundi au vendredi de 9h à 13h  
05 53 45 44 62

[contact@perigordnoir-renov.fr](mailto:contact@perigordnoir-renov.fr)  
Plus d'infos sur [perigordnoir-renov.fr](http://perigordnoir-renov.fr)